

# VILLE DE DÉGELIS

(Nom de la municipalité)

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 5 décembre 2022 à 19 h 00 heures au sous-sol du Centre culturel Georges Deschênes, situé au 367, avenue Principale à Dégelis.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : PDM-8-2022

**Nature et effets :** Rendre réputé conforme l'angle de la façade principale à 27.2 degrés au lieu de 26.1 degrés octroyés à la PDM-2-2022. Régulariser l'empiètement exercé par la base de béton de l'enseigne sur le lot voisin (#4 329 273), propriété du 460, avenue Principale.

**Identification du site concerné :** Cette demande concerne la propriété située au 464, avenue Principale à Dégelis et portant le numéro de lot 6 506 969 du Cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Dégelis ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 2022

Sebastien Bourgault  
signature

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné (e), Sebastien Bourgault de la municipalité Dégelis, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 novembre 2022 entre 10h00 et 16h00 heures.

Je, soussigné (e) résidant à Dégelis certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le faisant publier sur le site internet de la ville de Dégelis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 novembre 2022

Sebastien Bourgault  
signature

greffier  
titre